

Rectification du communiqué de presse² relatif aux résultats consolidés au 31/12/2011 en raison d'un événement important

Alost, le 1 mars 2012 - Suite à un événement important survenu après la date du bilan, MONTEA (NYSE Euronext/MONT/MONTP) publie aujourd'hui une rectification de son communiqué de presse relatif aux résultats consolidés du 01/01/2011 au 31/12/2011.

Lors de l'introduction en bourse de 2006, des conventions d'accession ont été signées avec des tiers. En 2008, un de ces tiers a assigné Montea¹, estimant avoir le droit d'apporter certains bâtiments. Montea a refusé à l'époque cet apport, jugeant que les conditions contractuelles n'étaient pas remplies. En réponse, le tiers concerné a exigé de Montea une indemnité de EUR 5,1 millions en principal. Le jugement prononcé le 28 avril 2009 par le Tribunal de commerce de Bruxelles a donné raison à Montea. Cependant, dans l'arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles du 21 février 2012, que Montea a reçu le 29 février 2012, ladite Cour d'appel donne partiellement raison à l'adversaire et lui octroie un dédommagement de EUR 961k en principal.

Montea réfléchit actuellement à un pourvoi en cassation.

Au vu de ce qui précède, Montea est dans l'obligation d'adapter ses résultats consolidés² au 31 décembre 2011. La modification consiste à reprendre la provision inscrite dans les résultats consolidés au 31 décembre 2011 à hauteur de EUR 1.200K (principal de EUR 961K, et EUR 239K d'intérêts et de frais de justice).

Suite à cette rectification :

- ✓ le résultat net consolidé au 31 décembre 2011 passe de EUR 907K à EUR -293K ;
- ✓ le résultat courant net au 31 décembre 2011 passe de EUR 10.244K à EUR 9.044K (le paiement de la somme due étant prévu dans la période à venir) ;
- ✓ les fonds propres consolidés au 31 décembre 2011 passent de EUR 118.201K à EUR 117.001K.

En dépit de cette modification, effectuée suite à l'arrêt en question, le conseil d'administration de Montea Management SA a décidé le 1er mars 2012 de maintenir le dividende envisagé et annoncé – soit EUR 1,84 par action - qui sera soumis à l'accord de l'assemblée générale du 15 mai 2012.

MONTEA 'MORE THAN WAREHOUSES'

Montea Comm. VA est une sicaf immobilière (Sicafi – SIIC) spécialisée dans les ensembles logistiques et semi-industriels situés en Belgique et en France. L'entreprise est un acteur de référence sur ce marché. Montea n'offre pas seulement des espaces de stockage ordinaires, mais propose aussi des solutions immobilières flexibles et innovantes à ses locataires. Elle crée ainsi de la valeur à l'intention de ses actionnaires. Au 31/12/2011, la société détenait 460.877 m² en portefeuille, répartis sur 31 sites. Montea Comm. VA est cotée depuis fin 2006 à la bourse NYSE Euronext Brussel (MONT) et Paris (MONTP).

CONTACT PRESSE

Jo De Wolf
+32 53 82 62 62
jo.dewolf@montea.com

POUR PLUS DE DETAILS

www.montea.com

¹ Pour plus d'informations, nous renvoyons à nos rapports annuels, rubrique 'Informations concernant l'action judiciaire en cours' (rapport annuel 2010, page 21, rapport annuel 2009, page 53, et rapport annuel 2008, page 53), ainsi qu'au communiqué de presse du 16/2/2012 (page 20), ou encore à www.montea.com.

² Pour plus de détails à ce sujet, voir le communiqué de presse du 16 février 2012 ou www.montea.com.